

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Date de convocation
2 juillet 2024

Date d'affichage de la
convocation :
2 juillet 2024

Nombre de Conseillers
en
exercice : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15

Étaient présents : Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Bernard JOUAN, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Daniel MAZE, Christophe PETIT, et Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Stéphane JAYR et Anne-Marie RIOU,

Étaient absents et excusés : Sandrine Le GOFF, Jean-Christophe MAHE, René QUEFELLEC et Camille RIOU

Mme Danièle LE STER a été nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la tarification de restauration scolaire prend en compte le quotient familial des familles depuis l'année scolaire 2018/2019.

Considérant les recommandations de la CAF pour la mise en place d'une tarification modulée en fonctions des ressources aux familles

Considérant que la commune d'Edern est éligible au dispositif « Cantine à 1€ »,

Considérant que les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature,

Le **Conseil Municipal** décide les tarifs suivants :

	QF < 1000€	1000€ ≤ QF ≤ 1600	1600€ ≤ QF
--	------------	-------------------	------------

RESTAURATION SCOLAIRE

Abonnés	1,00 €	4.10 €	4,35 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,00 €	4.20 €	4.45 €
Surveillance sans repas	1,00€		

ALSH PERISCOLAIRE

Garderie Matin :

Abonnés	13,80 €	19,40 €	21.70 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,00 €	3,00 €	3,50 €

Garderie Soir ou matin et soir

DEL-2024-35

OBJET

Tarifs Ecole
2024-2025

VOTE
POUR : 12
Contre : 3
Abstention : 0
(Pierre-Alain Férec,
Daniel Inizan et
Bernard Jouan)

Abonnés	25,40 €		
Garderie Soir			
Non Abonnés/Occasionnels	2,25 €	4,25 €	4,55 €
Coup de Pouce Ecole Privée	4.45 €		
Coup de Pouce Ecole Publique	6.65 €		

- Pour les adultes, le prix du repas sera de 10,14€ (pour les agents communaux, le montant sera identique au forfait avantage en nature « nourriture » fixé règlementairement chaque année)
- Pour les enfants apportant leur repas, mais ayant besoin de surveillance, le tarif sera de 1€ pour le temps méridien.

Et précise qu'en cas d'absence supérieure à deux jours et sur présentation d'un certificat médical, les repas du 3ème jour de cantine et des jours suivants ne donneront pas lieu à facturation.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

